

**MEMBRES EN EXERCICE :
29**

PRÉSENTS : 18

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC
DÉLÉGATION DE
POUVOIR : 7**

ABSENT NON EXCUSÉ : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 08 DÉCEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, Michel JANDAUD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Karine BERNARD, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY, Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, , Mmes Dominique ARRIVE, Stella BARREAU, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Carine ROY.

ABSENTS :

- Martine BOURBON (procuration à M. JANDAUD)
- Marie-Laure BOULIN
- Stéphane CHE (procuration à P. BARIAT)
- Fabienne FERRAND
- Jérôme HARDY (procuration à P. THOMAS)
- Brigitte LARDY (procuration à C. ROY)
- Patrick LHOMME
- Cédric PIERRE (procuration à N. NICOLAUD)
- Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA
- Frédéric RICHARD (procuration à L. ROUSSY)
- Bernard TROUBAT (procuration à M. DUPUY)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Karine BERNARD, comme secrétaire de séance.

2025-102

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des salles municipales ;

	Soirée semaine	Journée semaine	1/2 journée semaine	1 journée du week-end	Week-end complet	Caution location	Caution ménage
	Du lundi au vendredi 18h00 - 9h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 18h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 13h00 ou 13h00 - 18h00	(association uniquement)	Du vendredi 18h00 au lundi 9h00		
Molière (haut)	100,00 €	200,00 €	100,00 €	360,00 €	500,00 €	600,00 €	300,00 €
	125,00 €	250,00 €	125,00 €	450,00 €	625,00 €		
	80,00 €	160,00 €	80,00 €	288,00 €	400,00 €		
Lully en complément de Molière					50,00 €	200,00 €	100,00 €
					67,00 €		
Beaubourg (bas)	80,00 €	160,00 €	80,00 €	240,00 €	320,00 €	400,00 €	200,00 €
	100,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	400,00 €		
	64,00 €	128,00 €	64,00 €	192,00 €	256,00 €		
Espace convivial	48,00 €		48,00 €			200,00 €	100,00 €
	60,00 €	-	60,00 €		-		
Lully	25,00 €	50,00 €	25,00 €			200,00 €	100,00 €

Commune
Hors commune
Association : 1ère mise à disposition gratuite puis 20% sur le tarif commune
Commerçants organisant des manifestations à destination des habitants d'Ambazac : 20% par rapport au tarif commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la grille de tarification ci-dessus qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026 ;

DIT que la comptabilité relative à la location des salles municipales sera retranscrite dans un registre tenu par le régisseur de la régie recette Salle des fêtes – Mont Gerbassou.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 09 décembre 2025

Pour copie conforme, le 09 décembre 2025

Le Maire,

Peggy BARIAT.



Accusé de réception en préfecture 087-218700201-20251208-2025-102-DE Date de télétransmission : 10/12/2025 Date de réception préfecture : 10/12/2025
